



**ÉCOLE DES CŒURS-VAILLANTS
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
2017-2018**

**Procès-verbal de la rencontre du 27 juin 2018,
tenue dans les locaux de l'école Cœur-Vaillant**

Étaient présentes et présents :

M^{me} Natalie Blais, directrice de l'École des Cœurs-Vaillants
M^{me} Julie Charest, représentante du personnel enseignant (CV)
M^{me} Caroline Côté, représentante du personnel enseignant (CVC)
M^{me} Michèle Gagnon, représentante du personnel enseignant (CV)
M. Éric Garon, représentant des parents (CVC)
M^{me} Valérie Gauthier, directrice adjointe de l'école Cœur-Vaillant-Campanile
M^{me} Marie-Ève Jalbert, représentante des parents (CV)
M^{me} Élane Lajoie, représentante des parents (CVC) et présidente
M^{me} Marie-Christine Nolet, représentante des parents (CVC) et représentante au comité de parents
M. Mohammed Sangare, représentant des parents (CV)
M^{me} Annick de Warren, représentante du personnel enseignant (CV)

Étaient absentes et absents :

M^{me} Ariane Bergeron, représentante du personnel professionnel (CV)
M. Samuel Déry, représentant du service de garde (CV)
M^{me} Maryse Lambert, représentante du personnel de soutien (CVC)
M^{me} Marie-Pierre Martin, représentante du personnel enseignant (CV)
M^{me} Diane Montour, représentante des parents (CV)
M. Denis Royer, représentant des parents (CV)
M^{me} Sandra St-Onge, représentante du personnel enseignant (CVC)
M. Luis Castonguay, représentant des parents (CVC) et vice-président
M^{me} Amélie Desbiens-Michaud, représentante des parents (CV) et trésorière

Invité :

M. Gaston Dionne, commissaire
M^{me} Marie-Josée Truchon, commissaire

Projet

1. OUVERTURE

1.1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

M^{me} Lajoie constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

M^{me} De Warren propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyée par M^{me} Charest.

2. ADOPTION

2.1. Listes de matériel chargé aux parents

M^{me} Blais résume les éléments de la directive du ministre de l'éducation sur la gratuité scolaire :

- Tout ce qui sert à évaluer les élèves ne peut être chargé aux parents (carton pour arts, copies évaluations, flûtes à bec, écouteurs, etc.)
- Les sorties peuvent être chargées si elles sont sociales, culturelles ou sportives.
- Il est possible d'ajouter « renouvelable au besoin » pour le matériel utilisé par les enfants (crayons, colle, efface, etc.)
- On ne peut exiger une marque, mais on peut la proposer.
- On ne peut charger les mouchoirs.
- Toutes les notes de cours (où l'élève n'écrit pas sur la feuille) ne peuvent être chargées aux parents.

M^{me} Lajoie propose d'écrire en haut de toutes les listes « chaque élément de la liste du matériel doit être identifié au nom de votre enfant, par exemple chaque crayon ». Elle propose également de mettre en évidence la note concernant les marques qui ne sont pas imposées (mettre au début ou encore de couleur).

M^{me} Lajoie remet un document rassemblant plusieurs recommandations pour corriger les listes.

M^{me} Nolet questionne la différence de prix entre les listes de 3^{eme} année et de 3^{eme}/4^{eme} année de CVC. M^{me} Gauthier vérifiera avec l'enseignante de 3^{eme}/4^{eme} ce qui pourrait être ajusté.

Préciser, sur la liste du groupe 902 de CVC, un paquet de 10 protèges-documents.

M^{me} Jalbert propose l'adoption des listes de matériel, appuyée par M. Sangare.

3. LEVÉE DE LA RÉUNION

M^{me} Jalbert propose la levée de la réunion à 18h45, appuyée par M^{me} Côté.

Élaine Lajoie, présidente

Natalie Blais, directrice